

### 3 - Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Le Conseil Municipal a procédé à des désignations au sein de divers organismes par délibérations des 17 avril, 22 mai et 19 juin 2014.

Suite aux élections du Conseil Départemental, certains élus ont démissionné de leurs représentations au sein de la Ville de Besançon. Il convient donc de procéder à leur remplacement.

#### **Syndicat Mixte du Marais de Saône**

Suite à son élection au Conseil Départemental, M. Ludovic FAGAUT ne peut plus siéger au Syndicat Mixte du Marais de Saône.

De ce fait, il est proposé de désigner Mme Catherine COMTE-DELEUZE en tant que représentante de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte du Marais de Saône.

#### **CCAS et Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Besançon - Information du Conseil Municipal**

Suite à son élection au Conseil Départemental, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN a donné sa démission de ses représentations à la CAO de la Ville de Besançon et au CCAS.

Conformément aux dispositions de l'article 22-III du Code des Marchés Publics et à la délibération du 17 avril 2014, Mme FAIVRE-PETITJEAN a donc été remplacée par M. Philippe GONON en qualité de membre titulaire et Mme Sophie PESEUX est devenue membre suppléant au sein de la CAO.

Toutefois, en séance, M. le Maire a indiqué que M. GONON avait démissionné de son mandat à la CAO en raison de ses obligations au Conseil Départemental. Mme PESEUX lui succède donc en qualité de membre titulaire.

Pour ce qui concerne le CCAS, conformément à l'article L 123.6 du Code de l'Action Sociale et à la délibération du 17 avril 2014, Mme PESEUX succède à Mme FAIVRE-PETITJEAN au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la désignation de Mme Catherine COMTE-DELEUZE pour siéger en qualité de représentante de la Ville au sein du Syndicat Mixte du Marais de Saône.

**«M. Ludovic FAGAUT :** Monsieur FOUSSERET, juste une petite chose. Ça m'interpelle un petit peu quand vous mettez dans le rapport que je ne souhaite plus siéger au Syndicat Mixte du Marais de Saône, c'est simplement que je siéger au titre du Département et la formule ne me convient que moyennement.

**M. LE MAIRE :** Oui, il faut modifier cela. Ce n'est pas qu'il ne souhaite plus, c'est qu'il ne peut plus.

D'autre part, pour la CAO Mme FAIVRE-PETITJEAN a donné sa démission et a été remplacée par M. GONON qui a démissionné, c'est donc Mme PESEUX qui devient membre titulaire au sein de la CAO. Concernant le CCAS, Mme PESEUX succède à Mme FAIVRE-PETITJEAN au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Est-ce que vous êtes d'accord sur ces propositions ? C'est accepté ? Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est prononcé favorablement sur cette désignation.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*